

« J'ai l'honneur de proposer au Conseil général d'émettre le vœu que le décret sus-daté soit modifié en fixant le délai dont s'agit à quatre années. »

M. Liats formule, à son tour, une proposition tendant à l'envoi d'une brigade topographique aux Tuamotu à l'effet de délimiter des terres. Elle est renvoyée à la Commission des Affaires diverses.

3<sup>e</sup> Pétition Ravaai. Demande d'augmentation de pension.

La demande d'augmentation de pension n'est pas accueillie ; toutefois le Conseil vote au sieur Ravaai un secours de 600 francs.

4<sup>e</sup> Pétition Ignace Tukihiti de Retoava (Tuamotu). Demande d'augmentation de sa solde d'instituteur.

Renvoyée à l'Administration.

La séance est levée et la prochaine réunion fixée à demain, samedi, 25 courant, à 2 heures.

ORDRE DU JOUR :

Examen du budget des Dépenses.

Le Président,

F. CARDELLA.

Le Secrétaire,

JULES TEXIER.

4<sup>e</sup> Séance — 25 août 1888.

PRÉSIDENCE DE M. CARDELLA.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. d'Ingram, Directeur de l'Intérieur, assiste à la réunion.

M. Raouix dépose une proposition tendant à l'abrogation pure et simple du décret du 24 août 1887 sur la constitution de la propriété, qu'il considère comme une source de procès ruineux pour les indigènes.

Cette proposition est renvoyée à la Commission des Affaires diverses.

A la demande de M. le Président, et conformément à la décision prise à la dernière séance, M. Bonet, président de la Commission coloniale, développe les principaux points du rapport de la Commission sur l'ensemble de ses travaux durant l'année.

M. le Directeur de l'Intérieur répond aux observations formulées par M. Bonet.

Le Conseil passe à l'ordre du jour :

BUDGET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 1889.

Avant qu'il soit passé au détail des articles, M. Viénot présente un projet de vœu ayant pour but d'assurer entre les divers centres de population des Établissements français de l'Océanie une équitable répartition des charges et des ressources du budget local de la colonie.

Le projet de vœu de M. Viénot est renvoyé à la Commission des Finances. Le Conseil entame la discussion de détail du budget.

Dépenses ordinaires.

CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — Pensions et secours à divers anciens fonctionnaires et retraités.

Article 1<sup>er</sup> (net) ..... 9.690<sup>f</sup> »

Adopté.

Art. 2. — Dépenses des exercices clos ..... (mémoire)

Adopté en principe, sous le bénéfice des observations formulées dans les

conclusions des rapports des Commissions coloniale et des Finances au sujet de ces dépenses ; ce vote devant s'appliquer à toutes les dépenses de même nature que le Conseil trouvera inscrites au budget.

CHAPITRE 2. — Contingent imposé à la colonie par la loi annuelle des finances ..... 20.860<sup>f</sup> »

Adopté.

CHAPITRE 3. — Gouvernement — Conseil privé : Personnel... 14.959<sup>f</sup> 21

Adopté, mais à titre de dépense facultative.

CHAPITRE 4. — Gouvernement — Conseil privé : Matériel.

Art. 1<sup>er</sup>. — Mobilier des bureaux et de l'hôtel du Gouvernement ..... 2.000<sup>f</sup> »

Chiffre ramené à 1,000 fr., conformément aux conclusions du rapport de la Commission coloniale.

Indemnité de frais de bureau au secrétaire-archiviste... 1.164<sup>f</sup> »

Réduite à la somme de 388 fr. (nette), conformément aux mêmes conclusions.

Abonnement avec le Gouverneur pour frais de domestiques, d'éclairage et d'entretien du jardin ..... 14.550<sup>f</sup> »

Réduit à la somme de 7,000 fr., conformément aux mêmes conclusions.

CHAPITRE 5. — Conseil général ..... 16.000<sup>f</sup> »

Crédit ramené au chiffre de l'année dernière, soit 12,000 fr. nets, les 4,000 fr. inscrits au projet pour l'impression des procès-verbaux étant à reporter au service de l'imprimerie où ils figuraient précédemment.

L'heure étant avancée, M. le Président propose de lever la séance et de fixer le jour de la prochaine réunion.

M. Texier formule, à ce moment, une proposition permettant au Conseil de se réunir d'une façon certaine, lundi prochain, 27 courant, tout en obéissant scrupuleusement aux prescriptions du décret du 2 juillet 1885 relatif à la tenue des séances des Conseils généraux.

M. Viénot s'oppose à la mise aux voix de cette proposition, au nom de la dignité de l'assemblée.

Le Conseil est consulté sur la proposition de M. Texier. Mais M. Viénot se retirant, cette proposition ne peut être adoptée, faute d'un nombre suffisant de membres présents.

Conformément au décret précité, M. le Président déclare alors la séance levée et renvoyée au surlendemain, lundi, 27 courant, à 2 heures de l'après-midi.

Le Président,

F. CARDELLA.

Le Secrétaire,

H. LANGOMAZINO.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 22 au mardi 28 août inclus 1888.

NAVIRES ENTRÉS

(Néant)

NAVIRE DE GUERRE SORTI.

25 août. Goel. de la station locale *Taravao*, commandée par M. Thibault, lieutenant de vaisseau, all. aux Tuamotu.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

27 août. Côte française *Song Lee*, de 16 ton., patron Pikina, all. aux Iles sous le Vent.

27 août. Trois-mâts-barque anglais *Bellana*, de 734 ton., cap. Bright, all. à Newcastle.

ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHI'PA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faau raa mana no te 24 atete 1887)

Designation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaité raa i te mau fenua e maro hia	Te ioa o te feia i faaité mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaité hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ai	Faataa raa i te mahana e tairuru ai

Par le district de Papeari — E te mataelnaa ra o Papeari.

Manua, Teurupupure, Paepaehiria 1. Teporo-iahutia, Paepaehiria 2.	1 <sup>o</sup> Popoti a Taru t. e o Pahupua a Tuiaau v.; 2 <sup>o</sup> Teehua-tua a Faufaa t.; 3 <sup>o</sup> Puaha a Tuaiva t.; 4 <sup>o</sup> Huaru a Tuiaau t.	22 no tiunu 1888.	1 <sup>o</sup> Te vahine a John Sumner; 2 <sup>o</sup> te vahine ivi ra o Salmon; 3 <sup>o</sup> te vahine ivi ra o Maheanuu.	31 no tiurai 1888.	17 no telepa 1888.
Vairei. Teiriiri 1.	Mataitaua a Teata t. Paia a Poura v. e o Mataoa a Fanau v.	id.	Tuhiri a Uraeva t.	23 no atete 1888.	id.
Manua.	Popoti a Taru t. e o Pahupua a Tuiaau v.	id.	1 <sup>o</sup> Tuhiri a Uraeva t.; 2 <sup>o</sup> Tiapu a Taru t.; 3 <sup>o</sup> Pipia a Taru v.	id.	id.
Teiriiri 2.	Virau a Roa, vahine na William Peckett.	id.	id.	id.	id.
Faahu 2.	Paia a Poura v. e o Virau a Roo, vahine na William Peckett.	id.	id.	id.	id.